



Commission de l'immigration
et du statut de réfugié du Canada

Immigration and
Refugee Board of Canada

Section de l'immigration

Immigration Division

DEMANDE DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE MISE EN LIBERTÉ

INSTRUCTIONS ET INFORMATION IMPORTANTES

Qui devrait utiliser ce formulaire : Les personnes dont la mise en liberté a été ordonnée par la Section de l'immigration (y compris leur conseil), les cautions et l'Agence des services frontaliers du Canada.

Quel est le but de ce formulaire : Si la Section de l'immigration a ordonné votre mise en liberté, vous devez vous conformer aux conditions de mise en liberté. Si vous croyez qu'il y a une raison pour laquelle les conditions de mise en liberté devraient être modifiées ou annulées, vous pouvez utiliser le présent formulaire pour en faire la demande. Tant que vous n'aurez pas obtenu la confirmation écrite de la Section de l'immigration disant que votre demande a été accueillie et que les conditions ont été modifiées ou annulées, les conditions existantes demeurent en vigueur. Si vous avez retenu les services d'un conseil, il peut être souhaitable de le consulter avant de présenter le formulaire dûment rempli à la Section de l'immigration.

Documents à l'appui : Veuillez joindre tout document pertinent qui appuie votre demande, par exemple une lettre d'offre ou un talon de paye pour démontrer que vous travaillez, ou un avis de décision de la Section de la protection des réfugiés pour démontrer que votre demande d'asile a été accueillie.

Comment présenter le formulaire dûment rempli : Veuillez envoyer la demande dûment remplie et les documents à l'appui à la Section de l'immigration et à la partie adverse (c.-à-d. à l'Agence des services frontaliers du Canada ou au conseil de l'intéressé, s'il y a lieu). Les cautions doivent envoyer la demande dûment remplie à la Section de l'immigration et aux deux parties (c.-à-d. à l'Agence des services frontaliers du Canada et au conseil de l'intéressé, s'il y a lieu). La Section de l'immigration accepte les demandes envoyées par télécopieur, par courrier électronique et par service de messagerie ou remises en main propre. Les coordonnées de chaque bureau régional se trouvent sur le site Internet de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada : <https://irb-cisr.gc.ca/fr/contact/Pages/contact3.aspx>. Veuillez communiquer directement avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour obtenir son numéro de télécopieur ou son adresse postale.

Qu'arrive-t-il après que la Section de l'immigration a reçu votre formulaire : Une fois qu'elle a été reçue par la Section de l'immigration, votre demande sera examinée et une décision sera prise en fonction de votre demande et des observations reçues de la part de l'Agence des services frontaliers du Canada. Si l'Agence des services frontaliers du Canada formule des observations, elle est tenue de vous les transmettre, et vous aurez à partir de ce moment-là trois (3) jours pour présenter des renseignements supplémentaires à la Section de l'immigration afin de répondre aux préoccupations de l'Agence des services frontaliers du Canada si vous souhaitez le faire. La Section de l'immigration rendra par la suite une décision. Pour ce faire, elle examinera tout facteur pertinent pour établir si un changement dans les conditions de mise en liberté est justifié, ce qui comprend, par exemple, un changement dans votre statut d'immigration au Canada, un changement dans votre situation personnelle comme l'obtention d'un emploi ou l'inscription à un programme de traitement, un dossier démontrant un respect constant des conditions, ou un changement dans la situation financière ou personnelle de la caution. La Section de l'immigration peut communiquer avec vous si le décideur a des questions. Vous serez informé par écrit de la décision de la Section de l'immigration.

Protection des renseignements personnels : Le respect de votre vie privée et la protection de vos renseignements personnels sont importants pour nous. La collecte, l'utilisation et la communication des renseignements que vous avez fournis sont protégées au titre de la *Loi sur la protection des renseignements*

Canada 



Commission de l'immigration
et du statut de réfugié du Canada

Immigration and
Refugee Board of Canada

Section de l'immigration

Immigration Division

personnels et d'autres dispositions législatives fédérales applicables. Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'avoir accès à vos renseignements personnels et de demander des modifications si l'information est erronée. Dans des cas limités, nous pouvons communiquer vos renseignements sans votre consentement, mais nous ne le ferons que lorsque c'est permis par la loi.

DEMANDE DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE MISE EN LIBERTÉ

Date de la demande : _____

Nom complet du demandeur : _____

Adresse postale du demandeur : _____

Numéro de téléphone pendant la journée : _____

Adresse électronique du demandeur : _____

Nom complet de l'intéressé : _____

Numéro de dossier de la SI : _____

Identificateur unique de client (IUC): _____

Quelles conditions de l'ordonnance de mise en liberté souhaitez-vous modifier ou annuler? [Veuillez énumérer chaque condition et préciser si vous souhaitez qu'elle soit modifiée ou annulée.]

Canada 



Commission de l'immigration
et du statut de réfugié du Canada

Immigration and
Refugee Board of Canada

Section de l'immigration

Immigration Division

Pourquoi souhaitez-vous que ces conditions soient modifiées ou annulées? [Veuillez décrire en détail les raisons pour lesquelles vous croyez que la Section de l'immigration devrait modifier ou annuler des conditions de mise en liberté.]

Si vous demandez à modifier la fréquence à laquelle vous devez vous présenter et/ou la méthode pour ce faire, veuillez préciser la fréquence [p. ex. hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle] ou la méthode [p. ex. en personne ou de vive voix] que vous demandez.

Déclaration de signification

Par la présente, je confirme qu'une copie de cette demande a été fournie :

À l'Agence des services frontaliers du Canada par télécopieur par courrier en personne

Au conseil de l'intéressé par télécopieur par courrier en personne par courrier électronique

Canada 